

AFFAIRE N° 16. - Renouvellement du contrat d'entretien de l'installation téléphonique des services de la Mairie qui a expiré le 30 JUIN 1970 - Inscription au budget d'une somme de 222 188 Frs CFA.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à renouveler le contrat passé avec la MAISON SAMAT pour l'entretien de l'installation téléphonique des services de la Mairie qui arrive à expiration le 30 JUIN 1970.

Le coût forfaitaire de cet entretien qui comporte notamment les vérifications et les réparations utiles des 39 postes en service à la Mairie est de 222 188 Frs CFA. Le contrat est conclu pour une année, du 1er Juillet 1970 au 30 JUIN 1971.

Les crédits sont prévus au chapitre 934, article 664 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Saint-Louis, le 26 Juin 1970
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: Ch. Tresselt
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Papillon